

Les restaurants administratifs de Fougères et Vitré doivent poursuivre leur activité

Lors de la dernière Formation spécialisée qui s'est tenue le 6 juillet dernier, la délégation CGT a abordé, à la demande des agents de Fougères, la question des restaurants administratifs des sites de Fougères, Vitré et Saint Malo.

Voici un extrait de notre compte-rendu:

- *Cantine de Fougères :*

La direction a indiqué que la Centrale mettait fin au financement à hauteur de 25 euros car il n'y a pas assez de personnes à déjeuner. La cantine va donc fermer, et la DRFiP réfléchit à un conventionnement sur un restaurant à proximité ou sur des tickets restaurant.

- *Cantine de Vitré :*

Le prestataire ne fonctionnant pas l'été des tickets restaurant seront mis en place. La direction a informé de ses appréhensions sur l'avenir de la cantine.

- *Cantine de Saint-Malo :*

La direction a indiqué être là pour soutenir l'Association. Autrement dit c'est à l'Association de faire des appels d'offres en lien avec la délégation de l'action sociale. Une convention a été signée avec la cafétéria du Leclerc.

Pour la CGT, que la direction fasse part de ses « appréhensions » quant à la pérennité de la cantine de Vitré c'est une chose qui pose déjà problème, mais ce n'est même pas officiellement que les collègues de Fougères ont appris la

décision de la direction de ne pas continuer à soutenir l'activité de leur cantine. C'est pourquoi la question a été posée officiellement à la dernière FS, lors de laquelle la direction a confirmé ces intentions.

Sur la forme, s'agissant d'un sujet aussi important que celui de la restauration collective, force est de constater que la direction a fomenté un mauvais coup dans le dos des agents et de leurs représentants, ce qui est absolument inacceptable.

On sait que c'est souvent en été que se préparent les mauvais coups pour les salariés en général, pour les agents de la DG et pour ceux de la DRFiP 35 au cas particulier. Il n'a d'ailleurs jamais été question de ce sujet au CDAS du 35.

Mais revenons **sur le fond**, l'argument avancé par la direction du nombre d'agents prétendument insuffisant pour maintenir l'activité de la cantine ne tient pas la route et il est facile de le démontrer.

Alors que le site de Fougères compte 74 agents, ce sont en moyenne 19 agents et non 9 comme l'affirme le bureau RH-CVTD qui déjeunent quotidiennement à la cantine, ce qui est loin d'être négligeable.

Mais la véritable raison de vouloir fermer la cantine est que la direction ne veut pas remplacer l'agent qui gère la cantine et

qui part dans le cadre d'une rupture conventionnelle.

Dans d'autres services, la direction n'hésite pas à remplacer les collègues titulaires par des contractuels.

Et pourquoi pas à la cantine de Fougères ?

Par ailleurs, la direction a largement fait la promotion des chantiers de la démétropolisation dont le CFP de Fougères est un exemple concret avec la mise en place du Centre de gestion des retraites dont l'effectif est de 22 agents.

Alors qu'il s'agit officiellement de réimplanter de l'activité dans des communes rurales, les collègues qui viennent s'installer verraient leur possibilité d'accès à la restauration collective supprimée, comment comprendre une telle décision ?

Par ailleurs, la Sous-Préfecture de Fougères-Vitré a sollicité la direction à ce sujet en faisant état de la décision de notre directeur de mettre fin, dès le 1er décembre prochain, à son engagement qui unissait la sous-préfecture au prestataire Carrefour Market via leur association, pour la restauration collective de leurs agents, en précisant que l'engagement avait été pris, il y a un peu moins de 2 ans de cela, en lien avec le pôle action sociale du secrétariat général commun départemental (SGCD). En effet, les agents de la sous-préfecture de Fougères-Vitré (actuellement, 6 agents sont concernés) souhaitent poursuivre le conventionnement avec nos services afin de pouvoir bénéficier du même prestataire et des mêmes services dès le 1er décembre prochain.

Ces éléments sont des éléments de bon sens, la question de savoir si la direction et la DG défendent une restauration collective de qualité, qui permet également d'améliorer le quotidien et les

conditions de travail des agents ou s'il s'agit d'un vœu pieu.

La cantine est aussi un lieu où se retrouvent des agents de différents services et administrations, ce qui favorise la cohésion. Ainsi, grâce à l'association, un repas pour Noël, la Galette des rois, des collations d'été peuvent être organisés.

Pour toutes ces raisons, les collègues du CFP de Fougères ont décidé de faire circuler une pétition pour que toutes les dispositions nécessaires soient prises afin de maintenir l'activité de la cantine de Fougères.

C'est de l'intérêt des agents de notre administration et de ceux qui viennent également y déjeuner, et souhaitent continuer, dont il s'agit.

Pour preuve de l'attachement des agents au maintien de la restauration collective à Fougères, la pétition a recueilli déjà plus de 60 signatures en quelques jours.

La pérennité de la cantine de Vitré et Saint Malo doit également être abordée et des engagements précis doivent être pris rapidement.

La CGT s'oppose à ce recul majeur de l'action sociale à la DRFiP 35 et soutient avec force cette légitime revendication, elle s'adresse dès aujourd'hui en ce sens à la direction afin qu'elle prenne la mesure des conséquences graves d'une telle décision pour l'intérêt des agents.

Elle se met en rapport avec ses délégués au CNAS et avec l'Union départementale CGT 35 en ce sens et propose aux agents de Fougères de constituer une délégation pour déposer leur pétition auprès du directeur avec les représentants du personnel, pour gagner le maintien de la restauration collective dans les sites de la DRFiP 35.

Rennes, le 28 juillet 2023